

Le PETIT JOURNAL

du Cercle Généalogique 92 Hauts de Seine - Section d'Asnières

Janvier - Juin - 2015

ISSN : 1765-477



Le Mot du Bureau

Ca y est nous avons fêté nos trente ans. Les visiteurs furent peu nombreux mais de marque ! Monsieur le Maire, le président de l'Union des Généalogistes Lorrains section Île-de-France, quelques anonymes fort intéressés.

Nous fûmes nombreux à avoir participé à la préparation et à être présents le jour J.
Merci

Chantal LEPERE-DOUCET
Présidente



**RENDEZ-VOUS au
FORUM des
ASSOCIATIONS**

Le cercle sera
présent uniquement
le **Samedi 5
Septembre 2015 de
10h00 à 19h00** à
l'Espace **CONCORDE**

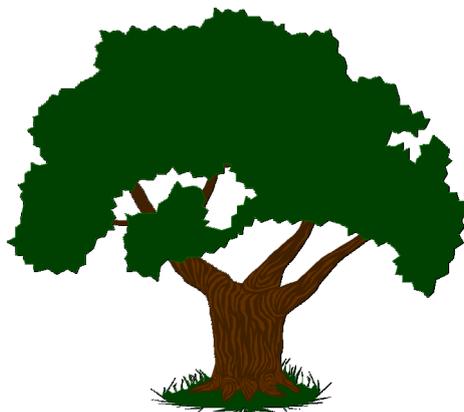
Venez nombreux

Sommaire

Le Mot du Bureau	1
Forum des Associations	1
CG 92	2
Compte-rendu AG 2015	3 - 5
Hier, le Femmes	5 - 6
Expo : Les 30 ans du Cercle	7 - 11
Planning 2015 - 2016	12
Abonnement 2015	13

CERCLE GÉNÉALOGIQUE 92 HAUTS-DE-SEINE
Section d'Asnières

<p>Association régie par la loi de 1901</p> <p>Fondée le 25.09.1984 J.O. le 19.10.1984 sous le N° 9605 Statuts déposés à la Préfecture Hauts de Seine le 15.07.1994 sous le N° 1419 Modification du CA du 6.4.2013</p>	<p>Site Internet CG92 http://cg92.free.fr</p> <p>Cercle affilié à la Fédération Française de Généalogie et à l'Union Généalogique Francilienne</p>
<p>Présidents d'honneur</p> <p>M. Jean-Louis GLAZIOU M. Michel PATRY M. André-Christian DAGET</p> <p>Conseil d'Administration</p> <p>M^{me} Josiane BELLIDO M^{me} Chantal DOUCET-LEPERE M. Lionel FAVRE M^{me} Brigitte HUA M. Jean-François TARDIVEL</p> <p>Bureau <u>Président</u> Chantal DOUCET-LEPERE <u>Vice-président</u> Jean-François TARDIVEL <u>Trésorière</u> Josiane BELLIDO <u>Secrétaire</u> Brigitte HUA</p>	<p>Siège social</p> <p>Maison des Associations 11 avenue LAMARTINE 92600 ASNIÈRES-SUR-SEINE Code APE 913E N° SIRET 499 249 456 00017</p> <p>Adresse des réunions</p> <p>Centre Robert LAVERGNE Salle EST 11, rue Robert LAVERGNE 92600 ASNIÈRES-SUR-SEINE</p> <p>Permanences 1^{er} samedi de 10h à 12h 2^{ème} mardi de 14h à 17h 3 ou 4^{ème} samedi de 14h à 17h Voir le calendrier en page 16</p> <p>Cotisation annuelle 25,00 Euros Voir le bulletin d'abonnement en page 16</p> <p>Adresse postale Maison des Associations 11 avenue LAMARTINE 92600 ASNIÈRES-SUR-SEINE Courriel : cg92@free.fr</p>



Compte rendu de l'AG du 14 Mars 2015

Ce jour : 16 présents + 6 pouvoirs
Précédente AG : le 5 avril 2014

Le conseil d'administration

Il est composé de :

Chantal Lepère : Présidente

Pierre-Etienne Cahanin, Jean François Tardivel : Vices-Présidents

Josiane Bellido : Trésorière

Lionel Favre : Rédacteur du petit journal

Brigitte Hua : Secrétaire

Le rapport moral et le rapport financier sont à la disposition des adhérents dans la salle de réunion du club. Ils seront par ailleurs publiés dans le prochain petit journal.

1 - Chantal nous expose le rapport moral :

Il n'y a pas eu de sortie cette année à cause de la préparation des 30 ans du club. La fête préalablement prévue sur 2014 a été repoussée en janvier 2015 pour des questions de disponibilité de la salle liées indépendantes de notre fait à la date souhaitée. Cela a cependant permis un travail fructueux avec les services de l'audiovisuel et des manifestations, sous la direction de madame Esclatier, maire adjointe à la vie associative et nos amis l'association de Philatélie pour aboutir à cette journée "portes ouvertes".

Les 30 ans de notre club nous ont permis d'accueillir notre maire mais nous avons été déçu par le manque de visite en dehors de nos adhérents. Ce qui entraîne des questions quant à la localisation de notre lieu de réunion.

Quitus à l'unanimité au rapport moral

2 - Josiane nous expose le rapport financier :

Adhérents

Le Cercle Généalogique 92 section Asnières compte 30 adhérents dont 20 Asniérois à fin décembre 2014. Chiffre en légère progression, + 2 adhésions nouvelles, par rapport à celui de l'exercice précédent.

Compte Courant

Recettes

Les adhésions représentent une somme totale de 720 € à fin décembre 2014 contre 700 €, soit une hausse de 2,85 % par rapport à 2013. Ce pourcentage est calculé par rapport au versement de 10 € au lieu de 25 € prorata temporis des deux dernières adhésions de fin d'année.

La subvention perçue au titre de 2014 s'élève à 250 euros, à l'identique de celle perçue au titre l'année précédente.

Le poste Divers 519.01 € comprend des virements de compte à compte d'un montant total de 430 € qui sont venus alimenter le Compte d'Epargne au fil de l'eau.

.../...

Dépenses

Maintien des abonnements aux différentes revues. Réabonnement aux associations auxquelles le CG 92 est adhérent. Et notre association continue d'acheter régulièrement des ouvrages ou livres destinés à compléter notre bibliothèque.

Le montant de l'assurance contractée par le Cercle Généalogique pour l'association représente 145.20 € contre 144.40 € en 2013, soit une augmentation + 0,55 %. Après plusieurs mois d'échanges auprès de la MACIF, cette dernière a enfin consenti à ramener la cotisation annuelle à 67.16 €, avec rétroactivité au 01.04.2014, compte tenu que le Cercle est une Très Petite Association. Un avoir de 56.47 € sera donc déduit du prochain appel de prime en mars 2015.

Les frais bancaires s'élèvent à 42.90 € contre 43.82 € en 2013, en léger retrait par rapport à l'année précédente qui enregistrait des agios (1.65 €) rétrocedés par la suite.

Les frais postaux ont nettement diminué 1.10 € contre 11.73 € en 2013, du fait de l'utilisation d'internet et que l'envoi des réabonnements ou adhésions à d'autres associations s'effectue tous les deux ans.

Compte d'Épargne

A fin décembre 2014, le solde du Livret Bleu s'élève à 440.89 € et a bénéficié d'une très légère rémunération de 6,59 € d'intérêts, portant ainsi le total à 447.48 € au 1^{er} janvier 2015.

Quitus à l'unanimité à la trésorerie

3 – Augmentation de la cotisation annuelle

Nous souhaitons renouveler nos panneaux d'exposition du forum, tout en continuant de pouvoir garder actuelle notre bibliothèque d'ouvrage. Nous voulons continuer à participer au financement des visites culturelles pour alléger le cout pour chacun. Nous n'avons pas augmenté le cout de cette cotisation depuis plus de 10 ans.

Proposition est faite d'augmenter la cotisation de 5 € soient 30 € annuels à compter du 1^{er} janvier 2016.

22 présents et représentés votent pour. Pas d'abstention. Pas de contre. Adoption de la proposition

4 - Questions diverses

Proposition de projet d'exposé commun à préparer en petit groupe de 2 ou 3 personnes et à présenter au reste du club dans le but se cultiver sur des sujets de la grande ou de la petite histoire généalogique.

Demande à faire auprès de la mairie, pour avoir de façon pérenne et officielle un accès wifi pour nos ordinateurs.

Demande de création d'un trombinoscope : la secrétaire va envoyer prochainement un courrier aux adhérents dans ce but.

Demande de diffusion à tous les adhérents du travail sur les départements compilé par Josiane, pour la fête du club : ceci permettra de mieux repérer qui travaille sur les mêmes départements, et permettra de l'entraide supplémentaire...

Achat de nouveaux panneaux d'exposition à faire d'ici juin.

.../...

Le petit journal est édité 1 à 2 fois par an en fonction des envois que les adhérents veulent bien faire à Lionel. Il est envoyé aux adhérents mais peut aussi être lu sur le site dont l'adresse n'a pas changée mais dont le contenu est en cours de remaniement.

Adresse donnée par Jacqueline L. pour qui est intéressé par de la reprographie pour son arbre à faible cout à Bois Colombes.

Discussion autour de la demande auprès de la mairie d'un changement de localisation de nos réunions.

Contraintes Excentralité
 Agenda d'ouverture
 Accessibilité au matériel
 Accès à Internet
 ...

Pierre Etienne Cahanin (vice-président) nous fait part de sa démission. Son remplacement sera à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale.

La prochaine réunion du 28 mars est annulée pour cause de cantonales : les lieux sont pris : bureau de vote.

Josiane se penche sur la possibilité d'une visite le 30 mai au musée Galliéra pour voir l'exposition Jeanne Lanvin

Aucun autre point n'étant soulevé la séance est levée à 11h30.



Hier, LES FEMMES

Voici un panel de quelques articles quelque peu révélateurs « piochés » dans l'ouvrage *Hier, LES FEMMES* de Florence Rochefort (éditions Aubanel) – à disposition à la bibliothèque du CG92

Mineure au regard de la loi

« J'ai reçu récemment dans mon cabinet la visite d'une femme exceptionnellement intelligente et douée d'un sens rare des grandes affaires. Elle a conçu une entreprise ingénieuse, l'a montée en actions, et pendant un certains temps a pu veiller sur la régularité de sa marche. Puis un jour, sans la prévenir, son mari a vendu, à vil prix, à un ami tout le paquet d'actions : il a causé ainsi un dommage considérable à son épouse à et leurs propres enfants communs. Puis il a déserté le domicile conjugal et le divorce est intervenu.

Cette femme venait me demander ce qu'elle avait à faire pour sauvegarder ses droits et ceux de ses enfants.

Ma réponse a été simple : Rien. »

Joseph Barthélémy, coupure de presse, 18 décembre 1929

« Le mari, seigneur et maître de la communauté, peut juridiquement donner à une amie les bijoux de sa femme. »

Joseph Barthélémy, coupure de presse, 18 décembre 1929

Nouveaux territoires pour les avocates

Maria Vérone raconte (in Marcel Espiau « Il y a 25 ans que les femmes peuvent plaider » *L'Eclair*, 1^{er} décembre 1925)

« Après avoir prêté serment en 1907, j'arrivai au Palais, dans une atmosphère de méfiance et

d'inimité, en compagnie d'une consœur. Nous eûmes à essayer l'animosité de beaucoup de nos confrères au Palais ! ... Pensez donc ! ... Mais au bout de quelques mois, lorsque l'on vit que nous étions décidées à travailler utilement, les visages se déridèrent et les mains se tendirent. Nos plus impitoyables détracteurs devinrent charmants. Nous travaillâmes alors en paix. On a voulu nous représenter souvent comme spécialisées dans les affaires de mineurs et de protection de l'enfant, c'est vrais, mais on oublie trop que je fus la première femme qui plaida aux assises et au conseil de guerre ; c'est moi aussi (encore qu'il me soit désagréable de parler de moi) qui ai obtenu le premier arrêt de la cour d'appel de Paris, faisant jurisprudence sur la loi de 1907, relative à la tutelle des enfants.

Nous plaidons souvent des affaires très sérieuses et qui a priori peuvent surprendre des esprits méfiants [...] il m'arrive très souvent de plaider des divorces pour des hommes. Ah ! certes la situation des femmes avocates est différente de celle qui nous faut faite à notre arrivée. Et ma joie est particulièrement vive, aujourd'hui, de voir que l'atmosphère s'est considérablement adoucie grâce à notre persévérance. »

« Nos filleuls »

« Ne pas être marraine de guerre, c'est assurément se priver d'une des plus grandes joies qu'une femme puisse avoir en ce moment.

Etre marraine, qu'est-ce donc ? C'est apporter au combattant sans famille, le réconfort moral d'une aide affectueuse, c'est lui faire savoir qu'il est quelqu'un dont la pensée le suit dans la tranchée, quelqu'un qui travaille pour lui et qui sait trouver ce qui lui est agréable. Pour le poilu, si brave, si courageux en face de l'ennemi, la marraine est comme le symbole de la famille, elle représente la tendresse féminine sur laquelle l'homme peut toujours compter, aussi bien dans les jours de joie que dans les heures de lassitude. C'est sans doute pour cela que le filleul se montre si confiant !

L'un d'eux écrit : « Je suis fier, moi qui n'ai jamais connu de parents, de voir que dans la société il y a des personnes charitables et assez gentilles pour penser à moi et venir me consoler dans ces temps d'amertume où parfois les heures paraissent si longues... Je ne peux assez vous exprimer la joie que j'ai éprouvée en lisant votre belle et longue lettre. Oui ! vos bonnes lettres sont pour moi de véritables reliques que je lis et relis... »

Maria Vérone, Le Droit des femmes, novembre-décembre 1916

L'ordonnance du 21 avril 1944

Après les femmes de Finlande (1906), de Norvège (1913), d'Allemagne (1918), de Suède (1921), du Royaume-Uni (1928), de Turquie (1934), les Françaises obtiennent leurs droits politiques.

Ordonnance du 21 avril 1944 (extrait) portant sur l'organisation des pouvoirs publics en France après la Libération :

« Le Comité français de la libération nationale [...] ordonne :

Titre IV Élections

Art. 17 Les femmes sont électrices et éligibles dans les mêmes conditions que les hommes.

Alger, le 21 août 1944 signé de Gaulle

Journal Officiel de la République française, samedi 22 avril 1944

Josiane BELLIDO Adhérente n° 112

ANNIVERSAIRE DES 30 ANS DU CG 92

L'association créée en octobre 1984 a souhaité fêter l'anniversaire des 30 ans d'existence par une exposition (1) au Centre Robert LAVERGNE à Asnières le 24 janvier 2015.
Parmi les éléments réalisés par les membres (2) du Cercle et exposés au public : l'arbre



1

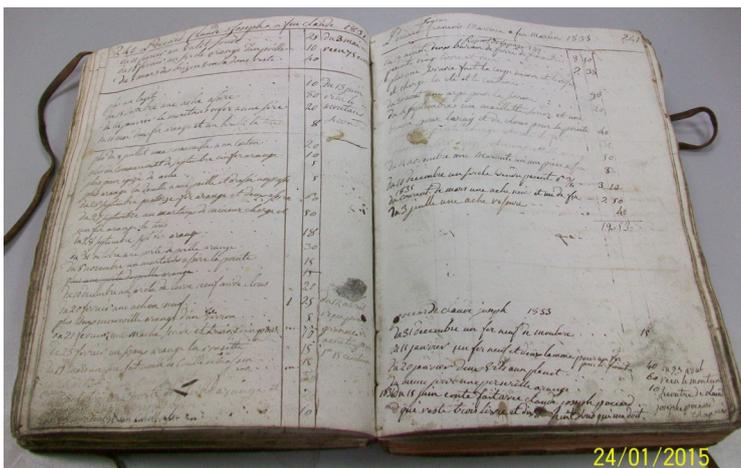


2

Également l'arbre généalogique de Louis VUITTON (5), célèbre malletier, qui installa ses ateliers en 1859 dans la commune. Des cartes postales sur les vieux métiers (6) viennent illustrer cette exposition ainsi qu'un livre de comptes (7) de 1838 tenu par un forgeron de Peisey Nancroix (73), des anciens livrets



5



7

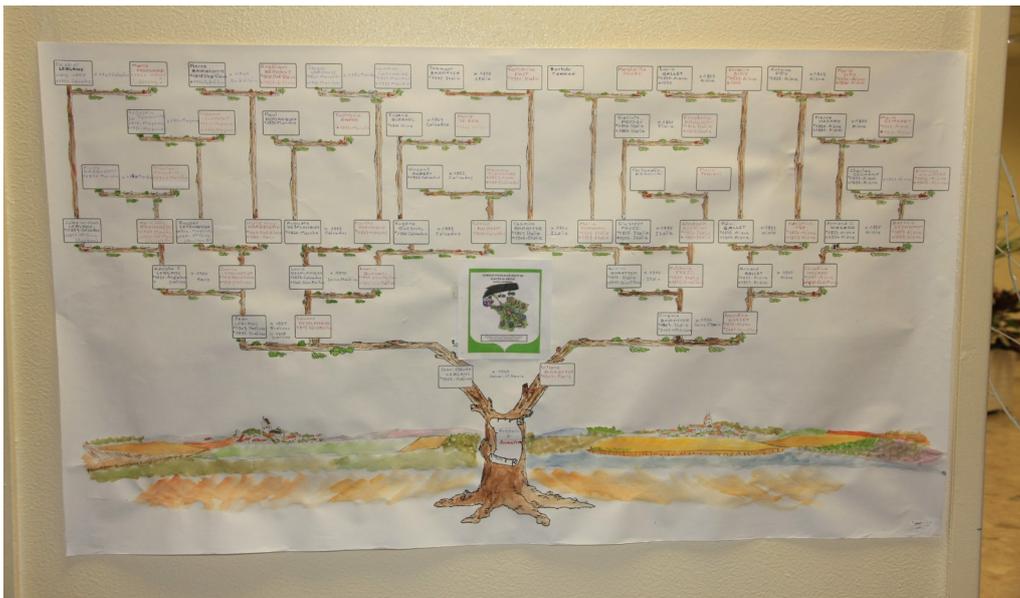


6

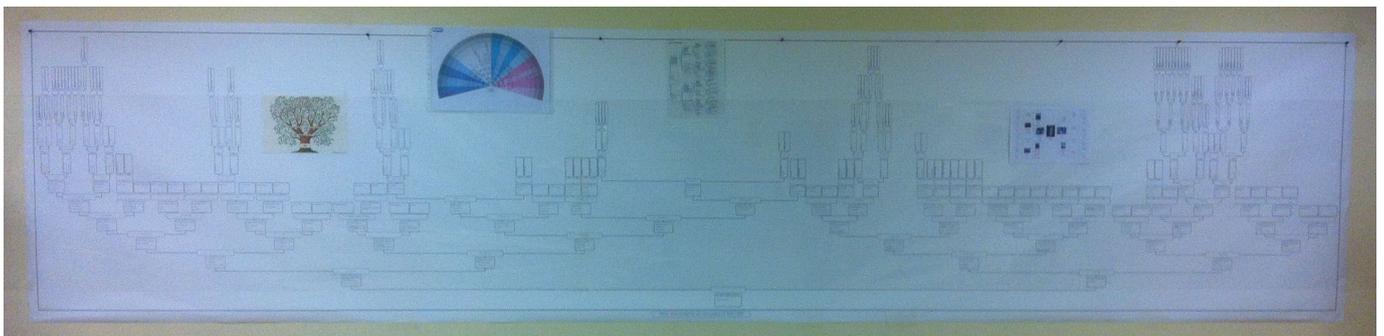
militaires (8), des ouvrages réalisés par des membres de l'association comme des généalogies familiales (9) dont un arbre imprimé sur une longueur de 6 mètres ! (10)



8



9



10

A la demande de Jean-François TARDIVEL, ancien président de l'association, le cercle des Côtes d'Armor (11) nous a fait l'amitié de participer à cette célébration. Enfin, la venue du maire d'Asnières, Manuel AESCHLIMANN, a clôturé cette journée (12).

Josiane BELLIDO

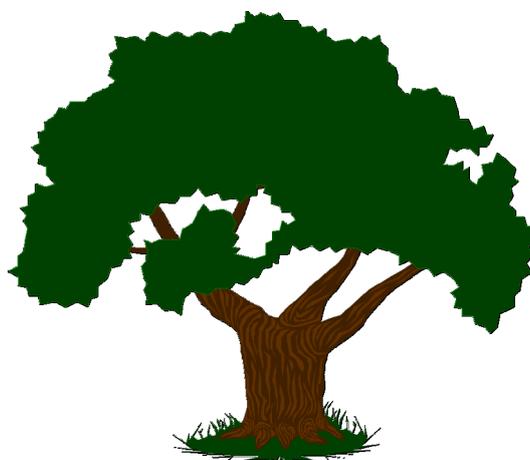
Adhérente n° 112



11



12





CERCLE GENEALOGIQUE 92 HAUTS-DE-SEINE

Section d'Asnières

Site Internet : <http://cg92.free.fr/>

Adresse courriel : cg92@free.fr

Vous aimez la généalogie et l'histoire

Vous voulez connaître l'histoire de vos ancêtres

Alors, venez rejoindre notre équipe

Vous trouverez parmi les adhérents aide et conseils pour débiter vos recherches

Petits et grands seront les bienvenus.

Vous aurez à votre disposition notre bibliothèque, des lecteurs de microfilms et microfiches,
une aide pour les logiciels de généalogie

Calendrier provisoire pour l'année 2015-2016

**Attention aux dates et heures du Forum des Associations 2015
(voir page 1)**

Samedi de 10 h à 12 h Salle EST	Mardi de 14 h à 17 h Bureau	Samedi de 14 h à 17 h Salle EST
Samedi 5 Septembre 2015 : Forum des Associations		
12 septembre 2015	15 septembre 2015	26 septembre 2015
10 octobre 2015	13 octobre 2015	----
7 novembre 2015	17 novembre 2015	21 novembre 2015
5 décembre 2015	15 décembre 2015	----
Année 2016		
9 janvier 2016	12 janvier 2016	23 janvier 2016
6 février 2016	16 février 2016	---
5 mars 2016	15 mars 2016	19 mars 2016
« Assemblée Générale »		
2 avril 2016	12 avril 2016	16 avril 2016
	24 mai 2016	21 mai 2016
4 juin 2016	14 juin 2016	18 juin 2016
VACANCES		

Nous serons heureux de vous accueillir dans nos locaux situés :

Centre Robert Lavergne - Salle Est

11, rue Robert Lavergne

92600 ASNIERES-SUR-SEINE

Cercle affilié à la Fédération Française de Généalogie et à l'Union Généalogique Francilienne

CERCLE GENEALOGIQUE 92 HAUTS-DE-SEINE Section d'Asnières

Site Internet : <http://cg92.free.fr>

Adresse courriel : cg92@free.fr

Adresse postale : Maison des Associations
11 avenue LAMARTINE – 92600 ASNIERE-sur-SEINE

BULLETIN D'ABONNEMENT 2015 (Période du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2015)

NOM _____ Prénom _____

Adresse _____

Téléphone _____ Adresse courriel _____

Avez-vous débuté dans vos recherches ? _____ Départements recherchés _____

- L'adhérent, après avoir étudié et établi sa liste de patronymes : autorise * n'autorise pas *

le Cercle à insérer sa liste dans un fascicule diffusé à d'autres Cercles Généalogiques à titre d'échanges et de recherches. (Décret de la Commission Nationale Informatique et Libertés "CNIL" du 28.01.1981).

- En cas de demande de renseignements patronymiques émanant d'Internet, de Cercles Généalogiques ou d'autres sources, l'adhérent autorise-t-il la diffusion de ses coordonnées ? oui * non *

- L'adhérent a-t-il des disponibilités pour effectuer :

- des recherches aux Archives oui * non *

- de la saisie sur ordinateur oui * non *

L'adhérent est-il membre d'autres Cercles généalogiques ? oui * - non *, si oui lesquels ? _____

Quelles sont les attentes de l'adhérent vis-à-vis du CG-92 ? _____

La bibliothèque comporte livres et revues. Elle est à la disposition des membres pour consultation. Un service de prêt est assuré mais, pour que tout adhérent puisse en bénéficier, le temps de prêt à domicile ne peut excéder un mois. Les listes de patronymes et dépouillements sont consultables lors des réunions.

* *Rayer la mention inutile*

- Cotisation annuelle : **25 €**, à l'ordre de : CERCLE GENEALOGIQUE 92 HAUTS-DE-SEINE

- Cotisation réduite à **10 €** pour la période Septembre - Décembre 2015

Date de l'adhésion _____ N° d'adhérent _____

Signature :

Association régie par la loi de 1901

Siège social : Maison des Associations, 11 avenue LAMARTINE - 92600 ASNIERES-SUR-SEINE

Adresse des réunions : Centre Robert Lavergne, 11, rue Robert Lavergne – 92600 ASNIERES-SUR-SEINE
Cercle affilié à la Fédération Française de Généalogie et à l'Union Généalogique Francilienne